

# **Evaluation de la Charte de l'agriculture de l'agglomération du pays de Lorient**

## **Note de synthèse 3 – proposition de scénario, Charte et Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient**



**Juin 2015**

# Sommaire

1 – L’approfondissement du scénario retenu	P. 4
1.1 – Les préconisations en matière de dispositif	P. 4
1.2 – Les finalités du scénario	P. 6
1.3 – Les trois défis	P. 6
2 – La proposition des Chartes de l’Agriculture de l’Alimentation du Pays de Lorient	P. 7
2.1 – Les types de charte	P. 7
2.2 – La proposition	P. 8
3 – La proposition de Programme Local de l’Agriculture et de l’Alimentation du Pays de Lorient	P. 12

*Cette note est la dernière des trois notes de synthèse de l'évaluation de la Charte de l'agriculture de la communauté d'agglomération du Pays de Lorient. Elle clôture la troisième phase du travail, celle consacrée à l'approfondissement du scénario retenu, de la Charte et du programme d'actions.*

*Dans cette note qui prend en compte les remarques du comité de pilotage du 23 juin 2015, Terres en villes présente :*

- *L'approfondissement du scénario retenu,*
- *Une proposition de texte de la nouvelle Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient,*
- *Une proposition de Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation*

*Il appartient dorénavant aux acteurs locaux de finaliser cette proposition.*

Pour Lorient Agglomération, l'évaluation n'était pas une fin en soi mais un « *un moyen concret de préparation de la nouvelle démarche...* »

Lorient Agglomération attendait surtout des travaux qu'ils « *contribue(nt) à construire une volonté collective pour l'avenir, exprimer des priorités. Une cohérence entre moyens et objectifs devra être établie, ainsi que l'ensemble des conditions de son efficacité.* »

C'est chose faite.

## 1 - L'approfondissement du scénario retenu

### 1.1 - Les préconisations en matière de dispositif

Elles sont au moins aussi importantes que le contenu du scénario.

<b>Le périmètre et les signataires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Pays de Lorient</li><li>• Des signataires issus des 3 mondes (monde des collectivités, monde professionnel et société civile)</li></ul>
<b>La forme de la Charte</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nomenclature stabilisée</li><li>• Forme communicante mais avec contenu qualitatif</li><li>• Engagements et responsabilités établis</li></ul>
<b>Une gouvernance régulière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Composition à revoir</li><li>• Réunion 2 fois par an minimum (janvier avec le Forum et juin) : Comité de signataires</li><li>• Réunion 2 fois par an minimum : Comité technique</li><li>• Règles du jeu à établir : conventions de partenariat</li><li>• Forum annuel</li></ul>

<b>La communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication au lancement,</li> <li>• Communication chemin faisant : suivi (événements), engagements des partenaires, <b>Lettre de la Charte</b></li> <li>• <b>Forum annuel</b></li> </ul>
<b>Les moyens d'animation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon intensité du scénario</li> <li>• Minimum à définir</li> <li>• Situer le rôle de chaque signataire et particulièrement celui de la Communauté d'agglomération et de la Communauté de communes</li> </ul>
<b>La contractualisation partenariale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conventonnement simple et précis</li> </ul>
<b>Le système d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs quantitatifs simples, évaluation qualitative, auto-évaluation, observatoire</li> </ul>

La question des moyens dans une époque budgétaire difficile, est stratégique pour crédibiliser la volonté politique de la collectivité et de ses partenaires. Le passage proposé d'une politique passée à une politique encore plus ambitieuse, stratégique mais aussi concrète par plusieurs actions structurantes d'importance, oblige à augmenter les moyens mis à disposition. Pour cela, mobiliser une ingénierie financière performante sera essentiel : la régionalisation du Feader, l'évolution de la politique régionale, la priorité affichée au niveau national en faveur des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et les opportunités offertes par les crédits européens offrent des possibilités réelles.

Encore faut-il que le temps dédié à l'animation le permette ! Par le passé et comparativement aux agglomérations de même importance et aux champs de leur politique agricole locale, l'intercommunalité lorientaise était déjà bien en-deçà des standards puisqu'elle affectait seulement un mi-temps de chargé de mission à l'agriculture et finançait peu l'animation de la Chambre d'agriculture. Certes l'animation Leader complétait en partie le dispositif.

Pour une ambition comparable à celle proposée en pays de Lorient, la communauté d'agglomération du Douaisis emploie 3 chargés de mission à plein temps (foncier, économie agricole, stratégie alimentaire globale) et une directrice à mi-temps tout en finançant des temps d'animation de la chambre d'agriculture pour des actions ponctuelles. Celle du Pays Voironnais lorsqu'elle investissait fortement la question

alimentaire, mobilisait hors Leader, deux temps plein en interne tout en finançant 35% d'équivalent temps plein à la Chambre d'agriculture. Quant à la communauté d'agglomération d'Aix-en-Provence, son service Agriculture comprend trois cadres A et un cadre B.

A collectivité et à partenariat comparables, les agglomérations de Terres en villes mobilisent généralement entre 2 à 3 équivalents temps plein, temps qui prend en compte le temps d'animation générale de la Chambre.

## 1.2 - Les trois finalités du scénario

Le scénario :

- « répond aux besoins propres des secteurs agricole et alimentaire dans leur diversité » (cf. écriture de la Charte du Pays Voironnais),
- contribue à la qualité de vie des habitants et à la personnalité/identité du territoire,
- contribue à l'attractivité du territoire et à sa transition vers plus de durabilité.

## 1.3 - Les trois défis relevés par le scénario

Le scénario relève 3 défis stratégiques :

- Défi 1 - Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture
- Défi 2 - Co-construire un projet alimentaire territorial durable
- Défi 3 - Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition

Chaque défi est décliné en objectif opérationnel qui concrétise la volonté politique :

- Orientation 1 - Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi

Objectif opérationnel 1.1 - Assurer la protection des espaces agricoles dans les différents documents de planification, à leurs échelles respectives

Objectif opérationnel 1.2 - Développer les projets de mise en valeur concertée des espaces agricoles

Objectif opérationnel 1.3 - Mobiliser l'intervention foncière de la collectivité

Objectif opérationnel 1.4 - Favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération d'agriculteurs

- Orientation 2 - Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé

Objectif opérationnel 2.1 - Organiser et gouverner la filière alimentaire locale terre et mer

Objectif opérationnel 2.2 – Développer l'agriculture de proximité et la commande publique en produits biologiques et locaux de qualité

Objectif opérationnel 2.3 - Définir une stratégie d'organisation et d'équipement logistique

Objectif opérationnel 2.4 – Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation

- Orientation 3 – Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition

Objectif opérationnel 3.1 - Contribuer activement à révéler la qualité territoriale du Pays de Lorient

Objectif opérationnel 3.2 - Aider à l'évolution des pratiques agricoles et des filières de production

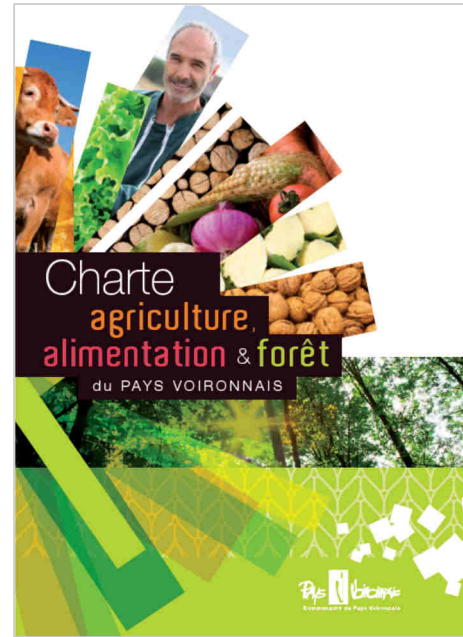
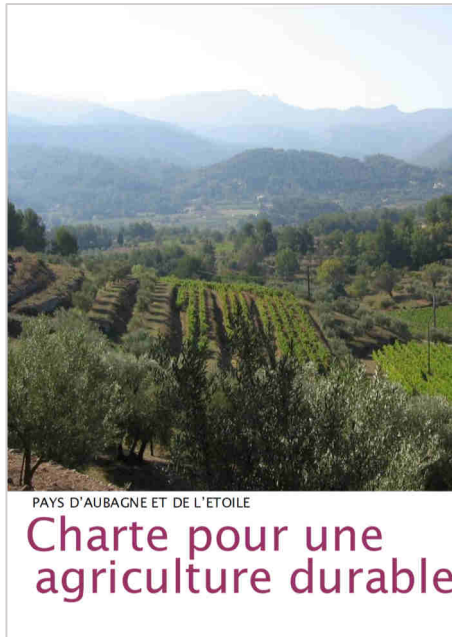
Objectif opérationnel 3.3 – Développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer

Objectif opérationnel 3.4 – Connecter territoire et agriculture, Connecter rural, périurbain et urbain en cohérence avec les territoires voisins et les dynamiques régionales.

## **2 – La proposition de Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient**

### **2.1 - Les types de Charte**

Pour élaborer la présente proposition, Terres en villes a étudié les références récentes en agriculture périurbaine, notamment la Charte pour l'agriculture durable du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de 2011 et la Charte agriculture, alimentation et forêt du Pays Voironnais rédigée en 2015.



La proposition tient compte de la culture lorientaise qui a privilégié en 2001 une Charte concise, facile à lire. Ce choix était d'ailleurs un choix précurseur ; le besoin de simplifier, de répéter pour mieux ancrer cette politique agricole et alimentaire milite pour la concision. Enfin comme la notion de Programme Local de l'Agriculture est également ancrée dans la culture lorientaise, on propose d'élargir le PLA à l'alimentation (PLAA).

## 2.2 – La proposition

A la manière de la Charte du Pays Voironnais, la Charte du Pays de Lorient est organisée en 4 rubriques :

- Pourquoi une charte ?
- Une charte élaborée ensemble
- Les défis
- Pour une mise en œuvre efficace de la Charte, les signataires s'engagent sur le Programme d'actions, la gouvernance, l'animation, la communication et l'évaluation.



## **Pourquoi une Charte ?**

L'agriculture et les espaces agricoles sont des ressources stratégiques du Pays de Lorient, complémentaires de sa maritimité et qui contribuent fortement à son attractivité et à sa personnalité.

Dès 2001 Lorient Agglomération et tous les représentants de la profession agricole se sont engagés, via la signature d'une première Charte de l'agriculture de Lorient Agglomération, à mettre en place des actions pour le maintien d'une activité économique dynamique et diversifiée, la protection de l'environnement et des paysages, le développement de la communication et du dialogue entre les agriculteurs, élus et habitants du territoire.

15 ans après, dans une situation agricole complexe et un contexte institutionnel mouvant, les signataires ont décidé d'en dresser le bilan pour mieux préparer les évolutions souhaitables. De nouveaux enjeux sont en effet apparus comme ceux liés à l'alimentation, à l'énergie ou à la transition. L'agriculture et l'alimentation sont aujourd'hui devenus des thèmes récurrents du débat de société qui nécessitent de faire participer l'ensemble des acteurs aux choix territoriaux.

Les signataires ont ainsi souhaité préciser la stratégie agricole et alimentaire du Pays de Lorient en pleine cohérence avec le projet de territoire du SCoT et les autres politiques publiques.

## **Une charte élaborée ensemble**

12 mois ont été mis à profit par les collectivités, les représentants de la profession agricole, les autres acteurs économiques, le conseil de développement et les associations pour co-construire la Charte en collaboration avec le réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération, Terres en villes.

Enquêtes de terrain, comités de pilotage, ateliers d'acteurs, participation citoyenne ont été les moments forts de cette co-construction qui a permis d'élaborer une vision commune de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation qui privilégie la « *couleur pays de Lorient* » et s'appuie sur la recherche d'une qualité territoriale qui favorise le cadre de vie des habitants, le développement économique et une répartition équitable de la valeur ajoutée ainsi que la transition écologique et énergétique.

*Cette Charte est un document d'orientations politiques et stratégiques. Elle est un document de référence qui engage ses signataires, dans la prise de décision comme dans l'action au sein du Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que de leurs démarches respectives.*

## Trois grands défis

### **Défi 1 - Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi**

Les hommes, leurs savoirs faire et leurs collectifs, les espaces agricoles, les bâtiments d'exploitations, les cheptels et cultures forment les ressources agricoles du Pays de Lorient. La périurbanisation et les crises économiques fragilisent périodiquement ces ressources que la Charte entend protéger, conforter et aider à se renouveler.

*Objectif opérationnel 1.1 - Assurer la protection des espaces agricoles dans les différents documents de planification, à leurs échelles respectives*

*Objectif opérationnel 1.2 - Développer les projets concertés de mise en valeur des espaces agricoles*

*Objectif opérationnel 1.3 - Mobiliser l'intervention foncière de la collectivité*

*Objectif opérationnel 1.4 - Favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération d'agriculteurs*

### **Défi 2 - Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé**

La Charte entend contribuer à construire un système alimentaire vertueux pour le plus grand bénéfice des habitants, des acteurs économiques et du territoire.

Elle vise à plus d'équité dans l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité, la répartition de la valeur ajoutée et ambitionne d'être plus bénéfique pour l'environnement (eau, carbone, énergie....).

Pour cela, l'ensemble des parties prenantes sera impliqué.

*Objectif opérationnel 2.1 - Organiser et gouverner la filière alimentaire locale terre et mer*

*Objectif opérationnel 2.2 - Développer l'agriculture de proximité et la commande publique en produits biologiques et locaux de qualité*

*Objectif opérationnel 2.3 - Définir une stratégie d'organisation et d'équipement logistique*

*Objectif opérationnel 2.4 - Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation*

### **Défi 3 - Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition**

Le territoire du Pays de Lorient, maritime et terrestre, rural, urbain et périurbain, est une composition originale, riche et fragile, qui recèle de nombreuses opportunités, de nombreuses ressources à préserver et mettre en valeur. Patrimoines, paysages, biodiversité, eau, savoirs faire agricoles et culinaires, créations et innovations sont au cœur de la démarche de qualité territoriale. La Charte entend conforter cette stratégie de différenciation en donnant sa couleur Pays de Lorient à la politique agricole et alimentaire locale en cohérence avec les autres politiques publiques, notamment régionales.

*Objectif opérationnel 1 - Contribuer activement à révéler la qualité territoriale du Pays de Lorient*

*Objectif opérationnel 2 - Aider à l'évolution des pratiques agricoles et des filières de production*

*Objectif opérationnel 3 - Développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer*

*Objectif opérationnel 4 - Connecter territoire et agriculture, Connecter rural, périurbain et urbain en cohérence avec les territoires voisins et les dynamiques régionales.*

## **Pour une mise en œuvre efficace de la Charte, les signataires s'engagent sur le Programme d'actions, la gouvernance, l'animation, la communication et l'évaluation**

### **La mise en œuvre du Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation**

La Charte est déclinée dans le Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation, programme triennal qui reprend les 3 défis, 12 objectifs et 38 actions. Ce programme précise les modalités des actions et leurs financements.

### **La gouvernance**

*Le comité des signataires* qui se réunira au minimum deux fois l'an pilotera la mise en œuvre de la Charte et de son Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation. *Le comité technique* composé des techniciens des organismes signataires préparera son travail.

*Le comité de signataires* sera également ouvert ponctuellement aux partenaires comme l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau.

Enfin, un *conventionnement* pour la durée du PLAA entre les collectivités et chacun des autres signataires sera établi pour préciser l'implication de chacun, y compris en matière d'animation.

### **Animation**

A rédiger avec les copilotes en tenant compte de ce qui est écrit dans la partie dispositif.

### **Communication**

Chaque signataire s'engage à mettre en œuvre pour ce qui le concerne le *plan de communication* de la Charte conformément aux engagements du Plan et de la convention partenariale entre les collectivités et le signataire.

### **Evaluation**

Les signataires ont choisi *une auto-évaluation simple chemin faisant* de la mise en œuvre de la Charte et de l'application du Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation en définissant des indicateurs quantitatifs simples et en organisant une évaluation qualitative contradictoire entre signataires.

Chaque année, un *Forum annuel* réunira les agriculteurs, les acteurs de l'alimentation et les collectivités pour dresser le bilan de l'application de la Charte, faire le point sur la consommation des espaces agricoles et traiter un thème stratégique prioritaire.

### III – La proposition de Programme Local de l’Agriculture et de l’Alimentation du Pays de Lorient

Après étude de différents Programmes Locaux de l’Agriculture, Terres en villes propose de s’inspirer du CAAP’Agglo du Nord Pas-de-Calais instauré en 2014 en partenariat avec la Région, trois intercommunalités d’agglomération et Terres en villes.



<p><b>Expérimentation : un nouveau dispositif de préservation et de valorisation durable des espaces périurbains ruraux et naturels (PAR)</b></p> <p><b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : PRÉSERVER LA RESSOURCE NON RENOUVELABLE DES TERRES AGRICOLES</b></p> <p><b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4 : Protéger et valoriser durablement les espaces périurbains naturels et agricoles et limiter l'étalement urbain.</b></p>			<p><b>ACTION N°5</b></p>
<p><b>Actions expérimentales et ses enjeux</b></p> <p>Expérimenter un nouveau dispositif de préservation et de valorisation durable des espaces périurbains naturels et agricoles : les périmètres de Protection et de Valorisation des espaces périurbains agricoles, les territoires avant une politique agricole forte et ambitieuse, budgétairement dédiés à travers des DCOIS et DCOI engagés dans cette démarche.</p> <p>Dispositif financé sur fondement dans la loi relative au développement des territoires ruraux (loi DTR 2005-157 du 23 février 2005)</p> <p>L'objectif est expérimental car le territoire expérimental ne peut pas être défini en type de périmètre mais cherche à améliorer la production et la valorisation des espaces agricoles sous pression urbaine à travers de nouveaux outils type DAP, PABN, spécialement dans le cadre de la mise en place de son projet agricole.</p>			<p><b>Coût total :</b></p> <p>13 000 €</p>
<p><b>Contexte</b></p> <p>Profiter de l'élaboration des documents d'urbanisme en cours pour affiner l'outil pour la maîtrise d'aménagement (à base de périmètre Equipement départemental) dans le programme d'action partagée, consacrer les efforts partenaires.</p> <p>Un départ européen du DCOI couvrant la surface agricole actuelle à l'horizon 2020.</p> <p>Une première phase d'information et de sensibilisation à destination des services techniques de Lun et des partenaires extérieurs concernés effectuée par le réseau Terres en Villes. Recherche de l'expertise de Terres en Villes pour assurer et opérationner la démarche expérimentale.</p>			<p><b>Financement :</b></p> <p>30 000 euros</p> <p><b>Préfinancement :</b></p> <p>10 000 euros</p> <p><b>Financement complémentaire :</b></p> <p>10 000 euros</p>
<p><b>Objectifs</b></p> <p>Disposer de dispositifs performants et adaptés au contexte métropolitain pour préserver et valoriser durablement les espaces périurbains agricoles et naturels.</p> <p>Expérimenter un tel dispositif d'élaboration en cours d'élaboration. Notamment en lien avec les objectifs du DCOI, créer les territoires au pourcentage d'incidence dans cette démarche, hypothèse de partir des hémicycle.</p>			<p><b>Statut de l'opération :</b></p> <p>2018-2019</p>
<p><b>Descriptif</b></p> <p>Concertation, consultation au moment du lancement du dispositif avec les différents partenaires (CA, Département...), identification des territoires à préserver d'incidence dans la démarche.</p> <p>Animation, coordination de la démarche concertée à Terres en Villes.</p> <p><b>Résultats attendus :</b> Aide à la décision pour l'engagement ou non dans ce dispositif.</p> <p><b>Lien avec procédures régionales existantes et lignes de partage avec les autres de droit commun de la Région Nord-Pas de Calais :</b></p> <p>Collaborer avec les objectifs du PADD : ZSA naturelle et durablement urbanisée.</p>			<p><b>Statut de l'opération :</b></p> <p>2018-2019</p>
<p><b>Porteurs :</b></p> <p>CO, SANPE, CAE, Terres en Villes</p>	<p><b>Bénéficiaires :</b></p> <p>Communes</p>	<p><b>Indicateur de suivi :</b></p> <p>Expérimentation sur les territoires</p>	<p><b>Ordres d'évaluation :</b> Livrables</p> <p>Communication</p>

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Descriptif
<b>Défi 1 - Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture</b>	<b>1.1 – Assurer la protection des espaces agricoles dans les différents documents de planification, à leurs échelles respectives</b>	<b>Prise en compte de l'agriculture, de la charte du Pays de Lorient et de la charte de l'agriculture et de l'urbanisme du département dans le SCoT, les Plu</b>	Poursuivre, mettre en œuvre et évaluer les dispositions en faveur de la limitation de la consommation d'espaces agricoles et de la préservation des bâtiments d'exploitation dans les PLU et le SCoT Appliquer ces principes de recherche d'économie d'espaces aux projets de zones d'activités Mieux concerter avec la profession agricole sur les projets de zones d'activités Apporter dans le SCoT une meilleure visibilité foncière dans les secteurs de pression urbaine forte et la traduire dans sa mise en œuvre Trouver une doctrine avec l'Etat sur l'application de la Loi Littoral
		<b>Diagnostics agricoles locaux</b>	Mise à jour ou réalisation de diagnostics
		<b>Politique de compensation d'emprises</b>	Etudes d'impact Intervention foncière Fonds de compensation
		<b>Evaluation de la consommation des espaces agricoles - Observation</b>	Etat des lieux annuel mis en discussion lors d'une réunion annuelle entre les collectivités et la Profession agricole Production d'outils de communication et de sensibilisation des élus et de leurs techniciens
	<b>1.2 – Développer les projets concertés de mise en valeur des espaces agricoles</b>	<b>Projets concertés phare (PAEN, ZAP)</b>	Définition et validation des zones stratégiques par comité des signataires de la Charte Sensibilisation des acteurs aux PAEN <b>Pour PAEN :</b> Calage institutionnel et technique préalable Animation pour définir le périmètre et le programme d'actions Enquête publique Création du PAEN Mise en œuvre du programme d'actions <b>Pour ZAP :</b> Appui aux projets si demande
		<b>Schéma de circulation</b>	Constitution du comité de pilotage Recensement des flux et des points noirs Elaboration du schéma Mise en œuvre partagée

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Descriptif
<b>Défi 1 - Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture (suite)</b>		<b>Actions spécifiques bâtiments, aménagements et équipements agricoles</b>	A redéfinir avec les acteurs locaux - discours et objectifs trop confus actuellement
	<b>1.3 – Mobiliser l'intervention foncière de la collectivité</b>	<b>Mise en place d'un dispositif de veille foncière avec la Safer</b>	Mise en œuvre Evaluation annuelle lors de la réunion annuelle sur la consommation du foncier agricole
		<b>Acquisition publique pour compensation, confortation économique et installation</b>	Selon projets et besoins estimés, validation par comité ad 'hoc
	<b>1.4 – Favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération d'agriculteurs</b>	<b>Aider à l'installation</b>	Mettre en place des Comités locaux d'installation et club installation Identifier les cédants et perspectives de reprise sur les secteurs à enjeux de renouvellement (recherche de repreneurs, formation), notamment les jeunes candidats à la reprise dans le cadre de la formation initiale, et travailler avec eux. Mettre en lien les cédants et les candidats Mettre en place des contrats de parrainage pour soutenir l'installation de jeunes Créer une plate-forme d'initiative locale pour l'installation en agriculture et un espace-test Acheter des terres via les collectivités locales pour favoriser l'installation et mettre en œuvre des projets sur le foncier public Travailler sur le portage foncier (SAFER) Aide à l'installation Communication
			<b>Développer l'Intervention et l'installation foncière citoyenne</b>

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Descriptif
<p align="center"><b>Défi 2 - Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé</b></p>	<p align="center"><b>2.1 – Organiser et gouverner la filière alimentaire locale terre et mer</b></p>	<p><b>Réaliser un diagnostic prospectif de la filière alimentaire locale pour arrêter la stratégie</b></p>	<p>Diagnostic participatif mobilisant une expertise spécialisée de qualité</p>
		<p><b>Mettre en place un dispositif d'animation de coordination et de pilotage de la FAL du Pays de Lorient</b></p>	
		<p><b>Accompagnement des professionnels de l'alimentation (artisans, commerçants, GMS, restaurants, IAA...)</b></p>	<p>Réaliser un état des lieux de l'existant Poursuivre la mise en relation des acteurs Refaire un speed dating Proxim'Affaires</p>
		<p><b>Accompagnement des producteurs locaux et développer un nouveau modèle économique basé sur la relocalisation et répondant aux attentes</b></p>	<p>Appuyer et conseiller sur la FAL et les circuits de distribution existants et potentiels : à la réflexion stratégique, démarche commerciale.... Informer et communiquer par la formation adaptée pour y parvenir (ex ; restauration collective) Appuyer l'organisation collective des producteurs répondant à la FAL ; contractualisation, business plan, étude éco....</p>
		<p><b>Accompagner les projets structurants</b></p>	<p>Appui aux projets répondant aux critères définis par le pilotage local de la FAL</p>
	<p align="center"><b>2.2 – Développer l'agriculture de proximité et la commande publique en produits biologiques et locaux de qualité</b></p>	<p><b>Développer l'offre agricole de proximité en accompagnant les projets</b></p>	<p>Aide aux projets agricoles professionnels et non professionnels répondant aux critères définis par le pilotage local de la FAL</p>
		<p><b>Développer la commande publique en produits biologiques et locaux de qualité</b></p>	<p>Mettre à jour l'état des lieux de l'existant Informer et sensibiliser des élus et du personnel de la RHD Accompagner les collectivités et autres acteurs RHD : - Estimation des volumes - Rédaction des appels d'offre - Formation « cuisine » - Conseil installation/coût/réglementation... - Mise en relation avec les producteurs - Test et évaluation Organiser la demande Travailler la contractualisation entre opérateurs restauration collective et producteurs Organiser l'offre producteurs</p>

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Descriptif
<b>Défi 2 - Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé (suite)</b>	<b>2.3 - Définir une stratégie d'organisation et d'équipement</b>	<b>Définir une stratégie d'organisation et d'équipement logistique du Pays de Lorient</b>	Etude complémentaire au diagnostic de la filière alimentaire
		<b>"Schéma" de développement du commerce alimentaire</b>	Croisement entre politique alimentaire et politique de développement commercial
		<b>Aides aux projets logistiques structurants</b>	Appui aux projets répondant aux critères définis par le pilotage local
	<b>2.4 – Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation</b>	<b>Mise en place d'une gouvernance alimentaire inter territoriale et élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial</b>	Constitution du pilotage du PAT : comité alimentaire du Pays de Lorient Diagnostic complémentaire Elaboration de la stratégie et du PAT Mise en œuvre partagée
		<b>Approvisionnement local de l'aide alimentaire aux plus démunis : épicerie solidaire, aide alimentaire, divers</b>	Etat des lieux Définition de priorités Appel à projet local
		<b>Education à l'alimentation</b>	Etat des lieux Définition de priorités Appel à projet local
		<b>Lutte contre le gaspillage alimentaire</b>	Etat des lieux Définition de priorités Appel à projet local
		<b>Développer les formes responsables de consommation (AMAP, coopérative de consommation...)</b>	Appel à projet local



Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Descriptif
<b>Défi 3 - Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition</b>	<b>3.1 – Contribuer activement à révéler la qualité territoriale du Pays de Lorient</b>	<b>Définir la qualité territoriale côté agriculture et ruralité, et participer à la démarche de marketing territorial</b>	<p>Mise en place du pilotage</p> <p>Diagnostic de l'existant, identification des composantes principales et de la stratégie à poursuivre</p> <p>Rapprochement avec le projet en cours sur le marketing territorial</p> <p>Forum local</p> <p>Définition du système: marque de qualité territoriale ? agrément local ?</p> <p>...</p> <p>Evènements et mise en œuvre</p>
		<b>Mise en valeur du patrimoine agricole et culinaire du Pays de Lorient</b>	<p>Reprise des éléments du diagnostic</p> <p>Sensibilisation des acteurs concernés</p> <p>Mise en valeur et promotion</p>
	<b>3.2 – Aider à l'évolution des pratiques agricoles et des filières de production</b>	<b>Plan bio</b>	<p>Augmenter les surfaces en agriculture biologique : respect des objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la Loi sur l'ancrage territorial</p> <p>Dynamiser les conversions, en maintenant un objectif conforme d'installations en agriculture biologique par an.</p> <p>Développer les appuis aux outils de structuration collective de filières pour soutenir le développement des produits bio locaux : transformation, stockage, logistique, distribution, commercialisation</p> <p>Encourager l'introduction de produits locaux, en particulier issus de l'agriculture biologique, dans la restauration collective hors foyer.</p>
		<b>Plan filières conventionnelles en cohérence avec les politiques régionales et locales (BV)</b>	<p>Soutenir les actions favorisant l'évolution des grandes filières vers plus de résilience (maîtrise des charges), plus de durabilité et une meilleure prise en compte des besoins du marché local</p> <p>Appels à projet ?</p> <p>Accroître la valeur ajoutée</p>
		<b>Plan énergie</b>	<p>Reprise de l'action Leader :</p> <p>Economie d'énergie en agriculture</p> <p>Energie liée à la biomasse Filière Bois énergie, bois chauffage</p>
	<b>3.3 – Développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer</b>	<b>Actions spécifiques patrimoine</b>	A lier avec qualité territoriale
		<b>Gamme équilibrée d'agritourisme</b>	<p>Etat des lieux de l'existant</p> <p>Animation</p> <p>Aide à la diversification</p> <p>Création de nouveaux produits agritouristiques</p>

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Descriptif
<b>Défi 3 - Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition (suite)</b>		<b>Mettre en place un catering de produits locaux dans les grands évènements culturels lorientais</b>	Travail avec les organisateurs et les fournisseurs potentiels pour introduire les produits locaux dans les grands évènements culturels lorientais (démarche type Festitabl')
	<b>3.4 – Connecter territoire et agriculture, Connecter rural, périurbain et urbain et urbain en cohérence avec les territoires voisins et les dynamiques régionales.</b>	<b>Plan agriculture urbaine</b>	Etat des lieux de l'existant Définition de la stratégie Appuis aux projets
		<b>Plan communication Agriculteurs et citoyens/habitants</b>	Etat des lieux de l'existant Définition de la stratégie Campagne annuelle de communication
		<b>Forum, évènements</b>	Forum annuel lié à l'évaluation annuelle de la Charte Manifestations agricole et alimentaire grand public Appui aux manifestations selon critères définis